

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il faut :

- jouir de ses droits civiques,
- être âgé de 16 ans au moins, 60 au plus
- remplir les conditions d'aptitude médicale et physique
 - examen médical pratiqué par un médecin sapeur-pompier
 - épreuves sportives (natation, endurance, abdominaux, tractions, grimper de corde)
- suivre une formation initiale de sapeur-pompier à la suite de son engagement

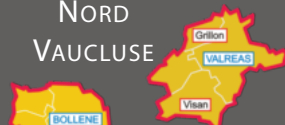
Pour intégrer le Service de Santé et de Secours Médical (médecin, infirmier, pharmacien, vétérinaire, psychologue) : justifier du diplôme d'Etat de sa profession et être inscrit à l'ordre national.

Possibilité d'engagement d'étudiants en médecine admis en 2ème année du 2ème cycle (soit la 4ème année) ou admis au 3ème cycle (soit 7ème année) pour participer aux activités de service.



DEPOT DE CANDIDATURE :
le centre d'incendie et de secours
le plus proche de votre domicile

GROUPEMENT
NORD
VAUCLUSE



GROUPEMENT
COMTAT VENTOUX



GROUPEMENT
SUD LUBERON



GROUPEMENT
GRAND AVIGNON

- CAVAILLON CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
- ISLE/SORGUE CENTRE DE SECOURS
- Cheval Blanc CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION
- LIMITE DE GROUPEMENTS TERRITORIAUX
- LIMITE DE COMPAGNIES

51 centres de secours répartis sur 4 groupements territoriaux et 11 compagnies :

- Nord Vaucluse : 3 compagnies et 12 centres
- Comtat Ventoux : 2 compagnies et 16 centres
- Grand Avignon : 3 compagnies et 9 centres
- Sud Luberon : 3 compagnies et 14 centres

Pour plus d'informations :
SDIS 84 - Division des Ressources Humaines
Service du Personnel volontaire
Esplanade de l'Armée d'Afrique
BP 60070 84005 Avignon Cedex 1
04 90 81 18 18 - www.sdis84.fr



FACEBOOK.COM/SDIS84 - @SDIS84

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



plus de 1800 SPV vivent
leur passion dans le Vaucluse



■ Devenir sapeur-pompier volontaire

Etre sapeur-pompier volontaire, c'est un moyen de rejoindre la grande famille des sapeurs-pompiers, tout en continuant à exercer son activité professionnelle.

C'est donner de son temps et de son énergie pour servir la collectivité.

Etudiant(e), ouvrier(e), cadre, artisan, fonctionnaire, médecin, chacun(e) a sa place chez les sapeurs-pompiers volontaires dont la véritable richesse réside dans la diversité des origines et la complémentarité des compétences.

Mais attention : la disponibilité et la technicité toujours plus grandes exigées des sauveteurs font que volontariat n'est pas synonyme d'amateurisme.



■ Missions du sapeur-pompier volontaire

Les sapeurs-pompiers volontaires participent aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours :

- prévention et évaluation des risques
- protection des personnes, des biens, et de l'environnement
- secours à personne
- prévention, protection et lutte contre l'incendie
- préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours



■ Obligations du sapeur-pompier volontaire



- signer la charte du sapeur-pompier volontaire
- souscrire un engagement moral de 5 ans
- respecter la hiérarchie
- respecter son devoir de réserve et de discrétion professionnelle
- faire passer l'intérêt des victimes avant son propre intérêt
- participer aux manoeuvres mensuelles

■ Droits du sapeur-pompier volontaire

- bénéficier d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière
- percevoir des indemnités horaires non imposables pour le temps consacré à l'activité de sapeur-pompier
- bénéficier d'une protection sociale en cas de maladie ou accident en service
- bénéficier du versement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (retraite complémentaire) après 20 ans de service effectif et à partir de 55 ans



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE VAUCLUSE

QUELQUES CHIFFRES

Effectifs :

- plus de 500 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- plus de 140 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés
- plus de 1800 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- plus de 135 Jeunes Sapeurs-Pompiers

Matériels :

- plus de 600 engins et véhicules au total dont :
- 67 véhicules de secours aux victimes
- 105 camions citernes feux de forêts
- 39 engins pompe incendie urbain
- 9 échelles pivotantes et 1 bras élévateur aérien
- 17 motopompes remorquables
- 127 défibrillateurs cardiaques

Activité opérationnelle (2016)

plus de 50 000 sorties dont plus de 79% pour le secours à personne

